RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

2025 08 03

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	

Date de la convocation
22/08/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
GBM : Débat sur les orientations du PADD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

SAÔNE

Séance du jeudi 28 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :
M. Lylian CALVAT, Mme Nathalie CASTILLON, M. Jérôme CUCHE, M. Daniel FABREGUES, Mme Karine GOMES, M. Emilio JUAREZ, M. Marc LECAILLE, M. Cyril MARECHAL, M. Christian MOREL, M. Charles-Emmanuel PELLETIER, Mme Delphine RAHON-SIMON, M. Philippe RIGAL, Mme Nadine SAUVONNET, Mme Violette SEGARD, M. Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :
Mme Marion BELLVILLE donnant pouvoir à M. Lylian CALVAT,
Mme Marlène BAUD donnant pouvoir à M. Cyril MARECHAL,
Mme Fanny GROSGURIN donnant pouvoir à M. Benoit VUILLEMIN,
M. Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à M. Marc LECAILLE,
Mme Margaux PRAOM donnant pouvoir à M. Christian MOREL

Etaient absents :
M. Claude GAULARD,
M. Franck NICOLAS

Mme Nadine SAUVONNET a été désignée secrétaire de séance.

GBM - Débat sur les orientations générales du PADD

VU le Code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12 relatif à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

VU la délibération de Grand Besançon Métropole en date du [date], prescrivant l'élaboration du PLUi ;

VU les éléments relatifs au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présentés aux élus par les services de la communauté urbaine de GBM ;

Considérant que le PADD fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, de logement, de mobilités, de développement économique, d'environnement, d'agriculture, de gestion économe de l'espace et de transition écologique,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

- Conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a tenu débat, en séance publique, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Grand Besançon Métropole.

- Absence de vote : Le débat ne donne pas lieu à un vote, conformément à la réglementation. Il a permis à chaque conseiller municipal de s'exprimer sur les orientations proposées dans le cadre de l'élaboration du PLUi intercommunal.

Aucune opposition

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 28 août 2025
M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

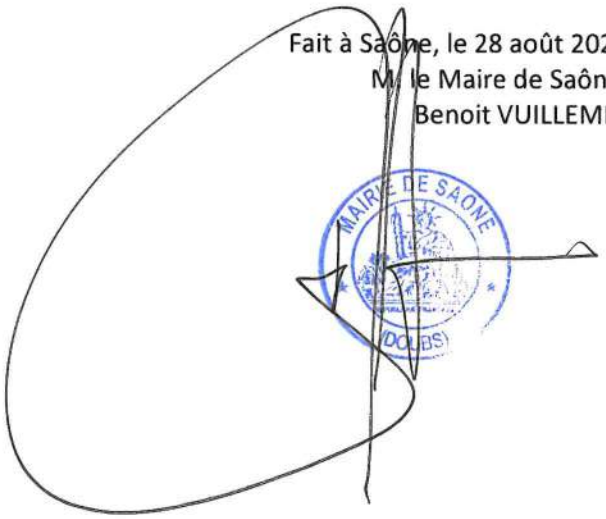

DESTINATAIRES :
- PREFECTURE DE BESANÇON
- GBM

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État